

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/089

TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA à Dunkerque, qui va réaliser des travaux d'aménagement de voirie de la place de la République pour la CCHF,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation et le stationnement seront interdits place de la République, du lundi 7 avril 2025 au vendredi 16 mai 2025.

Art 2 : La circulation se fera de façon alternée rue de Dunkerque au droit des travaux, pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : La rue du Bailly sera mise à double sens, dans sa partie donnant rue de Dunkerque, durant les travaux.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise EUROVIA
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 1^{er} avril 2025

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,





Daniel DESCHODT.